

Léopold Lubin : un fait divers, un pays en clair-obscur

1. Un nom déclencheur, un homme effacé

Il y a des histoires que le pays commémore sans les regarder en face. Chaque 22 septembre, à Rivière-Pilote, on se souvient de l'Insurrection du Sud de 1870. On cite les insurgés, on honore Lumina Sophie. Mais l'homme par qui tout a commencé, celui dont le nom a mis le feu aux campagnes du Sud, reste étrangement flou dans nos mémoires. Léopold Lubin a déclenché l'un des soulèvements les plus importants de notre histoire, et il est mort dans l'anonymat, probablement au bagne ou en exil. Voilà le paradoxe que cet article veut regarder : un événement célébré, un homme effacé.

Nous sommes en 1870. Vingt-deux ans ont passé depuis l'abolition de 1848, et la liberté proclamée s'est révélée une liberté sous surveillance. Les anciens esclaves et leurs enfants travaillent toujours pour les grands planteurs, pour des salaires dérisoires, sous une justice qui ne leur pardonne rien. La hiérarchie de couleur structure l'espace, les tribunaux, l'accès aux fonctions, la manière même de se croiser sur un chemin. Au sommet, les fonctionnaires venus de métropole et les grands propriétaires. En bas, ceux à qui l'on rappelle chaque jour qu'ils doivent « rester à leur place ».

2. Le 19 février 1870, sur la route du Marin

C'est sur cette frontière invisible que tout bascule. Le 19 février 1870, sur la route reliant Rivière-Pilote au Marin, Léopold Lubin, jeune homme noir d'une famille connue du Sud (les récits le décrivent tantôt comme cultivateur, tantôt comme petit entrepreneur de travaux publics), croise Auguste Augier de Maintenon, aide-commissaire de la Marine récemment arrivé dans l'île. Le fonctionnaire attend que l'homme noir le salue et lui cède le passage. Lubin ne s'exécute pas, ou pas assez vite. Pour ce crime-là, ne pas s'effacer, il est jeté à terre et sauvagement cravaché.

La cravache. Vingt-deux ans après l'abolition, l'instrument dit tout. Ce n'est pas une arme, c'est un langage : celui de la plantation, qui survit à sa propre abolition et continue de parler sur les routes de la colonie.

3. Une plainte classée, une porte fermée

Ce que fait alors Lubin est remarquable : il ne rend pas les coups sur-le-champ. Il fait ce que la République naissante prétend attendre de lui. Il porte plainte. Il demande justice à la justice.

Et la justice coloniale répond par le silence : l'affaire est classée sans suite. Aucune poursuite contre l'agresseur. Le message est limpide : la loi protège celui qui cravache, pas celui qui est cravaché. C'est ce classement, plus encore que la cravache elle-même, qui fabrique la suite. Car il

enseigne à tout un peuple qu'il n'existe aucune voie légale pour la dignité noire.

4. Le 25 avril : rendre coup pour coup

Deux mois plus tard, le 25 avril 1870, devant cette porte fermée, Lubin fait ce que la justice a refusé de faire. Il retrouve Augier de Maintenon et lui inflige à son tour une correction.

Ce geste, en soi, est une rupture. Refuser le mépris, rendre coup pour coup quand tous les recours ont été épuisés, ce n'est pas seulement une affaire de caractère : c'est une fissure ouverte dans le mur de la domination. Mais l'ordre colonial, lui, ne voit pas un homme qui a d'abord cherché la voie légale. Il voit un Noir qui a « osé lever la main sur un Blanc ». Dans sa logique, le véritable crime est là.

5. Un procès pour l'exemple

Cette fois, la justice ne traîne pas. Le 19 août 1870, la cour d'assises de Fort-de-France condamne Léopold Lubin à cinq ans de bagne et à 1 500 francs de dommages et intérêts. Cinq ans de bagne pour des coups de cravache rendus, quand les coups de cravache donnés n'avaient valu aucune poursuite.

Le procès lui-même porte la marque du système. Les historiens ont relevé les dysfonctionnements de la composition des jurys de l'époque, au tirage au sort parfois tronqué. Et un détail dit tout : le béké Codé, propriétaire d'habitation à Rivière-Pilote, siège comme assesseur. Les récits populaires rapportent qu'il se serait ensuite vanté d'avoir obtenu la condamnation du « nègre qui avait osé lever la main sur un Blanc ». Au tribunal, Lubin n'est pas jugé pour des faits : il est jugé pour ce qu'il incarne, la possibilité qu'un homme noir refuse le scénario écrit pour lui. La condamnation n'est pas une sanction, c'est un message adressé à toute la population noire de l'île.

6. De l'affaire à l'insurrection

Mais cette fois, le message ne passe pas. Dans les campagnes du Sud, la condamnation est vécue comme une gifle collective. On collecte de l'argent pour payer l'amende. Des comités se réunissent. Lubin cesse d'être un individu : il devient le visage de l'injustice coloniale, la preuve que malgré 1848, la justice reste à deux vitesses.

Puis arrive la nouvelle de la chute de l'Empire et de la proclamation de la République. Le 22 septembre 1870, le Sud s'embrace. Rivière-Pilote, Le Marin, Le Vauclin, Sainte-Luce, Saint-Esprit : pendant plusieurs jours, des milliers d'insurgés se soulèvent, des dizaines d'habitations sont incendiées. Des figures émergent : Louis Telgard, Eugène Lacaille, et surtout Lumina Sophie, dite « Surprise », couturière de vingt et un ans, enceinte, qui prend la tête des cortèges et paiera sa révolte des travaux forcés à perpétuité. La répression sera féroce : exécutions, bagne, déportations.

Une cravache sur un chemin, une plainte classée, un verdict inique : voilà comment un fait divers devient insurrection. L'affaire Lubin n'est pas une anecdote qui précède l'histoire. Elle est la démonstration, grandeur nature, que la colère des colonisés n'est jamais une explosion irrationnelle

: elle est une accumulation. Frantz Fanon décrira plus tard cette énergie comprimée du colonisé, cette tension qui s'emmagasinait en silence jusqu'à trouver son débouché. Septembre 1870 en est peut-être la première grande démonstration martiniquaise après l'abolition.

7. Mémoire haute, mémoire basse

Et pourtant, que reste-t-il de Léopold Lubin ? L'insurrection, elle, a fini par conquérir sa place : une commémoration chaque septembre, un monument à l'entrée du bourg de Rivière-Pilote, le nom de Lumina Sophie honoré jusque dans les établissements scolaires. C'est une victoire mémorielle réelle, arrachée de haute lutte.

Mais dans cette mémoire enfin dressée, l'homme du commencement demeure une silhouette. Pas de date pour lui, pas de visage, pas de tombe connue. Léopold Lubin est mort dans l'anonymat, probablement en exil ou au bagne, et l'histoire n'a retenu de lui qu'une fonction : l'étincelle. C'est cela que j'appelle la mémoire basse : non pas l'oubli total, mais cet effacement des personnes au profit des événements, des anonymes au profit des symboles. On commémore l'incendie, on perd le nom de celui qui portait la première flamme.

8. Ce que l'affaire dit de notre justice

Relire l'affaire Lubin aujourd'hui, ce n'est pas de l'érudition, c'est de la mesure : mesurer à quel point ce passé continue d'agir. Une plainte de l'agressé classée sans suite, une condamnation expéditive de celui qui a répondu, un jury où siègent les intérêts de l'ordre établi : chacun de ces éléments a des échos contemporains. Lorsque des hommes et des femmes noirs ont encore le sentiment que leur parole pèse moins, que leur colère est plus vite disqualifiée, que la même infraction ne coûte pas le même prix à tous, l'affaire Lubin rappelle que ce sentiment a une histoire, des dates, des archives.

Elle dérange aussi le roman républicain. Elle rappelle que la violence coloniale ne s'est pas arrêtée en 1848 : elle s'est déplacée, du fouet à la cravache, de la chaîne au bagne, du Code noir aux codes pénaux appliqués de manière inégale. En 1870, c'est au moment même où la République est proclamée que le Sud insurgé est écrasé. La République est arrivée en Martinique avec une main tendue et une cour martiale.

9. Un miroir tendu à notre présent

Raconter l'affaire Lubin, c'est donc refuser que le pays se construise uniquement sur les récits de ceux qui ont tenu la plume pendant des siècles. C'est réintroduire dans notre imaginaire collectif un homme précis : un jeune homme du Marin qui, le 19 février 1870, n'a pas voulu s'effacer sur un chemin, qui a d'abord demandé justice, et à qui la justice a répondu par le mépris. C'est une invitation à regarder nos archives autrement, à y chercher non plus seulement les faits et les dates, mais les voix étouffées qui attendent encore d'être entendues.

Dans ce passé qui n'en finit pas de traverser notre présent, l'affaire Lubin n'est pas une curiosité poussiéreuse. Elle est un miroir. Elle nous renvoie cette question : que faisons-nous aujourd'hui

pour que la dignité de ceux qui relèvent la tête ne soit plus traitée comme un crime, et pour que ceux qui allument les commencements ne meurent plus dans l'anonymat ?

Sources

- Gilbert Pago, *L'insurrection de Martinique (1870-1871)*, préface d'Alain Plénel, Paris, Éditions Syllepse, 2011.
- Gilbert Pago, *L'histoire tragique de Marie-Philomène Roptus dite Lumina Sophie dite Surprise (1848-1879), femme-flamme de l'insurrection du Sud de 1870 en Martinique*, Matoury, Ibis Rouge Éditions, 2008.
- Fondation pour la mémoire de l'esclavage, notice biographique « Lumina Sophie Roptus », memoire-esclavage.org.

A cursive signature in brown ink on a light beige rectangular background. The signature reads "Arnaud Ransay".